

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-2682

présenté par
Mme Tamarelle-Verhaeghe

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la baisse des ressources affectées aux CCI prévue à l'article 24.

Suite à la loi de finances pour 2020 et à la crise sanitaire et économique que nous vivons, il apparaît comme particulièrement dommageable que le Gouvernement souhaite baisser de 100 millions d'euros le plafond des ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie.